Du huit octobre mil huit cent dix, à dix heures du matin.
Acte de Mariage de Joseph Bruno Lambert Bruno Cultivateur
Âgé de trente ans, né à Draguignan département du Var
le du mois de mil sept cent domicilié à la Garde département
du Var fils légitime du feu Joseph Hyacinthe Bruno
domicilié à la Garde département
du Var et de feu Thérèse Bernard son épouse.

Bruno

N°6.

Et de Thérèse Victoire Lapel âgée de trente trois
ans, née à la Garde département du Var le
du mois d mil sept cent domiciliée
à département du Var fille de feu Joseph Lapel
Tonneau Marchand forain
domicilié à la Garde département du Var
et de Marie Agnès Gaffiot Veuve de Victor Bernard Sans profession

Les Actes préliminaires sont les publications faites pendant trois dimanches consécutifs, les trente et quinze avril et trente d'avril mil huit cent dix, à la porte de la maison commune de la Garde, lesquelles il est apparu qu'il n'y a eu aucune opposition; Vu l'acte de naissance de l'épouse, en date du trente mai mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré à la municipalité de la Garde, le quatre prairial an deux, duquel il est apparu que l'épouse est née à la Garde, département du Var, le trente mai mil huit cent quatre-vingt-douze; Vu le consentement donné par le notaire soussigné, le quatre du présent mois, à la célébration du mariage de l'épouse avec le sieur Joseph Bruno, cultivateur, fils majeur, par lequel il est autorisé à contracter mariage;

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage* concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Thérèse Victoire Lapel
l'autre Joseph Lambert Bruno

En présence de Laurent Gaillaudin domicilié à la Garde
département du Var âgé de trente ans
de Joseph Bernard Auban domicilié à la Garde département
du Var âgé de trente deux ans
De Charles Lazare Cultivateur domicilié à la Garde département
du Var âgé de trente ans
Et de Charles Lapel domicilié à la Garde département
du Var parent de l'épouse, présent et consentant âgé de trente neuf ans
tous parens, voisins, et amis, lecteurs et signataires.

Après quoi, moi soussigné Bernard Auban adjoint de la mairie de la Garde
faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf les Parens qui ont déclaré ne savoir écrire.

Aubin fils. L.B. Aubin adj.
Gnouvier
Charles Lapel
Bruno

4

Du neuf nivôse an huit cent dix, dix heures du matin.
Acte de Mariage de Jean Antoine Gontier Cultivateur né le dix sept nivôse
âgé de trente ans, né à la Garde département du Var fils légitime du feu Jean Hyacinthe
le seize du mois de pluviôse mil sept cent quatre vingt douze
domicilié à la Garde département
au bourg du Luc Hyacinthe Gontier et feu Jeanne Antoine Gontier
domicilié à la Garde département
et de Marguerite Marguerite Gonzalez Sans parents.

Routan

N°7

Et de Marie Nicolaïde Maron âgée de trente trois
ans, née à la Garde département du Var le Brusc
du mois de floréal mil sept cent quatre vingt douze domiciliée
à la Garde département du Var fille de feu Antoine
Maron Cultivateur domicilié à la Garde
domicilié à département du Var
et de Rose Allard, Veuve

Les Actes préliminaires sont les publications faites pendant trois dimanches consécutifs, les trente et quinze avril et trente d'avril mil huit cent dix, à la porte de la maison commune de la Garde, lesquelles il est apparu qu'il n'y a eu aucune opposition; Vu l'acte de naissance de l'épouse, en date du trente floréal mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré à la municipalité de la Garde, le quatre prairial an deux, duquel il est apparu que l'épouse est née au Brusc, département du Var, le trente floréal mil huit cent quatre-vingt-douze; Vu le consentement donné par le notaire soussigné, le quatre du présent mois, à la célébration du mariage de l'épouse avec le sieur Jean Antoine Gontier, cultivateur, fils majeur, par lequel il est autorisé à contracter mariage; Vu le consentement donné par la mère du futur, Marie Anne Gontier, veuve de feu Hyacinthe Gontier, demeurant au bourg du Luc, département du Var, par lequel elle consent au mariage de son fils avec la future épouse;

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Nicolaïde Maron
l'autre Jean Antoine Gontier

En présence de Jean Antoine Gontier Jardinier domicilié à la Garde
département du Var âgé de trente neuf ans
de Joseph Antoine Gontier domicilié à la Garde département
du Var âgé de quarante ans
De Augustin Vidal domicilié à la Garde département
du Var âgé de quarante ans
De Jean Bernard Aubin domicilié à la Garde département
du Var âgé de trente trois ans
Et de Charles Gnouvier domicilié à la Garde département
du Var âgé de quarante huit ans

Après quoi, moi soussigné Pierre Bernard Aubin adjoint au maire de la Garde
faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf les Parens qui ont déclaré ne savoir écrire.

Charles Gnouvier Aubin fils. L.B. Aubin adj.
Vidal Gontier